

**Définition**

Le compte rendu oral d'une expérience (CROE) consiste en la présentation d'une expérience scientifique par une personne qui l'a réalisée à des destinataires qui n'y ont pas participé. Il s'agit d'en rendre compte, de façon fidèle, en précisant le contexte et le questionnement, en décrivant la démarche adoptée et le(s) résultat(s) et en en proposant une interprétation qui met en évidence les enjeux de l'expérience.

**Visée**

Présenter une expérience scientifique réalisée afin de partager ce qu'on en a tiré avec les destinataires.

**Situation de communication**

Situation définie par la relation entre une personne émettrice « experte », qui fonctionne comme médiatrice de l'expérience à laquelle elle a participé, et les destinataires.

**Réalisation matérielle**

Discours oral avec recours fréquent à des supports auxiliaires.  
Exploitation des ressources à disposition (Powerpoint par exemple) mises au service de la clarification et de l'objectivité du propos.  
Temps de présentation généralement imposé.

**Contenu**

Le CROE se compose des éléments suivants :

- la formulation sous forme de question(s) d'un problème lié à des phénomènes naturels, sociaux... ;
- la formulation d'une ou plusieurs hypothèses ;
- la description d'une série d'actions ayant permis la réalisation de l'expérience ;
- la description de ce qui a été observé et l'explicitation des résultats ;
- l'interprétation des résultats et les enseignements à tirer de l'expérience.

**Structure**

Elle comporte cinq parties :

1. une **ouverture** (salutations, présentations, annonce du compte rendu...);
2. une **introduction** incluant la formulation du problème et du contexte de l'expérience ;
3. un **développement** contenant la description de l'expérience: problème – hypothèse – déroulement – résultat ;
4. une **conclusion** contenant l'interprétation de l'expérience et, généralement, une évaluation de son déroulement ;
5. une **clôture** (remerciements, ouverture d'un espace de questions, salutations).

**Textualisation**

Marques habituelles d'oralité.  
Expression vivante pour capter l'attention de l'auditoire.  
Regard et posture pour assurer le contact.  
Clarté et accessibilité :

- style plutôt neutre, "objectif" ;
- phrases plutôt courtes, évitant les structures trop complexes.

Différents types de séquences textuelles possibles : descriptives, explicatives, parfois énumératives (liste du matériel).  
Séquences et formules de transition marquant un changement de partie.

**Langue**

Marques d'énonciation : *je* et/ou *nous/on*.  
Temps du système présent pour les opérations d'encadrement et les séquences explicatives.  
Alternance entre passé composé et imparfait pour les séquences qui relatent.  
Verbes d'action.  
Mots ou expressions liés à la démarche scientifique.  
Organisateurs chronologiques et d'énumération.  
Organisateurs logiques (cause, conséquence).  
Vocabulaire précis, lié au contenu de l'expérience.

**Principes communicatifs**

Informations supposées objectives et fidèles à l'expérience relatée.  
Respect des rituels de la prise de parole en public.